Acte mis en ligne le : 21/05/2025

Nantes Métropole

Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Nantes Centralité

Arrêté n° 2025-45

Arrêté relatif à la nomination d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique visant au déclassement d'emprises du domaine public routier en préalable à la réalisation de la Cité des Imaginaires

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président et aux Vice-Présidents pour prendre toute décision concernant la préparation et les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégation du Président aux Vice-Présidents,

Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière régissant les enquêtes relatives au déclassement,

Vu les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article L.123-4 du code de l'environnement et la liste départementale des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2025,

Vu le projet architectural de la Cité des Imaginaires, situé dans le secteur de la cale Misery de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bas Chantenay à Nantes,

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite le déclassement d'emprises du domaine public routier,

Considérant la nécessité de conduire une enquête publique préalable au déclassement,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20250521-2025_45ARR-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Arrête

Article 1. Monsieur Jany LARCHER, retraité de la fonction publique d'Etat, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête mentionnée ci-dessus,

Article 2. Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur,

Article 3. Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Jany LARCHER.

Fait à Nantes, le 13 MAI 2025

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

21 MAI 2025

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20250521-2025_45ARR-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025